

## CABINET DU RECTEUR

CAB/06-361-28 du 11/09/06

### CHANGEMENTS DE BASSIN DE FORMATION ET DE RESEAU D'EDUCATION PRIORITAIRE

Destinataires : Tous les établissements - IEN 1<sup>er</sup> degré

Affaire suivie par : Mme CASTELLA GIBRAT

#### LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

**VU** la proposition de Monsieur l'inspecteur d'académie directeur des services départementaux des Bouches du Rhône du 21 novembre 2005

**VU** la délibération du conseil d'administration du collège Elsa Triolet, 2 place canovas, Marseille 15<sup>ème</sup> (0131887F) du 12 avril 2006

**VU** l'avis du comité de pilotage des réseaux d'éducation prioritaire « l'Estaque » et « Les vallons » du 22 mai 2006

#### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : le collège Elsa Triolet, 2 place Canovas, Marseille 15<sup>ème</sup> (0131887F) est rattaché au réseau d'éducation prioritaire « Les Vallons » à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2006

**Article 2** : les écoles maternelle et élémentaire Plan d'Aou (0132177W et 0132155X), les écoles maternelle et élémentaire ND limite HLM Perrin (0131277T et 0131638K) sont également rattachées au réseau d'éducation prioritaire « Les Vallons » à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2006

**Article 3** : le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin académique.

Aix-en-Provence, le 15 mars 2006

*Signataire : Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités.*

#### LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

**VU** la demande de changement de bassin effectuée par Monsieur le proviseur du lycée professionnel La Floride, Marseille 14<sup>ème</sup> (0130056R) le 3 octobre 2005

**VU** les délibérations des bassins de formation « Marseille Littoral nord », « Marseille Etoile sud » et « Marseille est Aubagne La Ciotat » de mai 2006

#### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : le lycée professionnel La Floride, Marseille 14<sup>ème</sup> (0130056R) est rattaché au bassin « Marseille Littoral nord » à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2006

**Article 2** : le lycée professionnel Blaise Pascal, Marseille 12<sup>ème</sup> (0130159U) est rattaché au bassin Marseille Etoile sud à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2006

**Article 3** : le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin académique.

Aix-en-Provence, le 15 mars 2006

*Signataire : Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités.*